

Lambusart, le 15/03/2023

PV n°26 de la Commission administrative de contrôle des feuilles du 15/03/2023

Présents : MM. Christophe NOTELAERS
Christian CRAPPE
Joseph TURRISI

PC16 – Document non présenté

Néant

PC 22 – Arbitre absent

107071 Rorive Nicolas – JS Soignies (0939)

PC 28 – Délégués absents (U12/U10/U8/U6)

144185 BF Montagnard (1906)
170003 BE Courcelles (1052)
168004 Spirou Basket (0284)
168004 RE Pont de Loup (0151)
169003 BC AMLL (1592)
176003 JS Stambruges (1208)

PC 48 – Feuilles incomplètes

150065 REBC Templeuve (0496)
153213 BC Mons Capitale (1845)

Nom d'équipe et/ou matricule manquant
N° de la licence coach erroné ou manquant

PC 48 – Feuille non synchronisée/rentrée dans les délais

Néant

PC 66 – Résultat non communiqué dans les délais

Néant

PC 73 - Forfaits

HA173005	DI	05/03/2023	10:00	Olympic MSM C	-	Maccabi Charleroi	20 - 0	PP
----------	----	------------	-------	---------------	---	-------------------	--------	----

PC 76/73 - Forfaits administratifs

=====

Néant

PC 33 B – Absence Licences de coach

=====

Seniors :

103157 : R Blaregnies BC (1106) / 103157 : Esp BHC Wasmuel (1079) / 105211 : ASTE Kain (1759) /
105253 : UB Quaregnon (2589) /

106055 : Spirou Ladies Charleroi (1810) / 107254 : UB Quaregnon (2589) / BC L'9 Flénu (2500) /
108032 : JS Péruwelz (1355) / 108086 : BC Silly (2691) / 108086 : CB Royale Fraternité (0176) /
110083 : BE Courcelles (1052) / 110112 : BE Courcelles (1052) / 111133 : REBC Templeuve (0496) /
111133 : BBC Leuze (1047) / 111135 : BC Blaton (0368) /

Jeunes :

120175 : US Vx Campinaire EBC (1914) / 121184 : BC L'9 Flénu (2500) / 121262 : REBC Templeuve (0496) /
122116 : JS Stambruges (1208) / 123153 : BE Courcelles (1052) / 124052 : JSLB Frameries (0461) /
124114 : JS Dottignies (2678) / 125113 : JS Soignies (0939) / 131087 : BCJHP Quiévrain (2727) /
132091 : New Basket Lessines (1453) / 132192 : Tremplin Mouscron (1846) / 135172 : JS Péruwelz (1355) /
141143 : CFB Fleurus (2719) / 143154 : JS Cuesmes (2533) / 144153 : BE Courcelles (1052) /
144185 : BC Ecaussinnes (0887) / 144185 : BF Montagnard (1906) / 145053 : Tremplin Mouscron (1846) /
152094 : New Basket Lessines (1453) / 152094 : New Basket Lessines (1453) /
171005 : Spirou Basket (0284) / 171005 : CFB Fleurus (2719) / 176003 : JS Stambruges (1208) /
176003 : Belfius Mons Hainaut (1036) / 168004 : RE Pont de Loup (0151) / 175004 : JS Cuesmes (2533) /
175004 : BC Mons Capitale (1845) /

Match arrêté :

Le match suivant a été arrêté par les arbitres.

HA107136	SA	11/03/2023	18:00	BCJ Ressaix B	-	JSLB Frameries B
----------	----	------------	-------	---------------	---	------------------

La commission administrative attend la décision du procureur et/ou du conseil judiciaire.

Mutations administratives accordées : Néant

Matches amicaux/tournois autorisés : BSGU (0822)

Forfait Général : Néant

Secrétariat :

Mr Albert De Smet : Reçu ordre du jour de la séance du CJP du 21/03/2023

Mr Albert De Smet : Reçu PV n°14 de la séance du CJP du 09/03/2023

Mr André Hancotte : Reçu PV n°13 du 10/03/2023

Mr Grégory Périni : Reçu PV n°16 du 12/03/2023

Mr Bruno Averlant : Reçu courrier faisant suite à une communication de la CFA.

Rappel à tous les clubs :

Il est de la responsabilité du club visité de vérifier que la feuille électronique est bien synchronisée et que le résultat est bien transmis sur BigCaptain. Cela doit être fait pour le jour du match pour minuit au plus tard.

Pour les matchs minibasket U12/U10 : les résultats doivent être encodés dans BigCaptain et les feuilles scannées renvoyées à feuilles@baskethainaut.be pour le lundi midi au plus tard.

Pour les tournois 3&3 U6/U8 : les feuilles scannées doivent être renvoyées à minibasket@baskethainaut.be pour le lundi midi au plus tard.

Rappel des obligations des clubs :

Toute déclaration de forfait général ou de forfait pour un match doit être envoyée à forfait@baskethainaut.be

Modifications calendrier : Toutes les demandes seront adressées, par le secrétaire ou le responsable calendrier officiel du club demandeur au responsable par e-mail (calendrier@baskethainaut.be)

Pour des raisons de classement : UNE seule demande par match modifié

Toute demande doit comprendre :

- le matricule du club demandeur
- le numéro du match
- les date et heure initiales
- les date et heure modifiées
- l'accord de l'adversaire (échange d'e-mails)

Il n'est pas tenu compte des demandes incomplètes.

Toute demande doit être introduite AVANT les date et heure initialement prévues.

Attention : **Toute demande de modification devra être envoyée pour l'avant-veille du jour du match à 23h59 au plus tard. Passé ce délai, la demande sera refusée.**

Il n'y a pas de report « à une date ultérieure ».

Christophe NOTELAERS

Christian CRAPPE